



# Coupe du Québec 2018

Yacht Club de Pointe Claire & -  
Association québécoise de voile  
adaptée



Pointe-Claire, Québec  
27-28 juillet 2019

La mention '(DP)' dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury être inférieure à une disqualification.

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### 1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles définies dans les *Règles de courses à la voile*.
- 1.2 Les règles de la classe des Martin 16 (2016) s'appliqueront.
- 1.3 En ce qui concerne la règle 6.2.2 de la classe des Martin 10. Les accompagnateurs sont requis pour les participants de la Flotte Argent, mais optionnel pour ceux de la Classe Or.
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel situé à l'extérieur du Club sur la véranda.

### 3. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification des instructions de course sera affichée avant 8h30 le jour où elle entrera en vigueur, sauf que tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour qu'elle prendra effet.

### 4. SIGNAUX DONNÉS À TERRE

- 4.1 Les signaux donnés à terre seront affichés sur le mât du drapeau du club qui se trouve devant l'entrée à PCYC du côté du bar.
- 4.2 Lorsque le drapeau AP (course retardée) est placé à terre, "1 minute" sera remplacé par "pas plus de 30 minutes" avant le départ de la course lorsque le drapeau AP est retiré.

## 5. HORAIRE DES COURSES

### 5.1 Dates des courses ;

Flotte	Date	Commencement
Or	samedi, 27 juillet	1000h
Argent	samedi, 27 juillet	1400h
Argent	dimanche, 28 juillet	0930h
Or	dimanche, 28 juillet	À déterminer

5.2 Uniquement la Comité de la Course (RC) déterminera le nombre de courses que chaque flotte réalisera selon les conditions météorologiques et le nombre de courses effectués par la flotte précédente de la journée.

5.3 Un maximum de 6 courses est cédulé pour chaque flotte.

5.4 Les courses ultérieures dans chaque flotte commenceront immédiatement après la course précédente.

5.5 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 1600 le dernier jour de la régata.

## 6. DRAPEAU DE CLASSE

Le drapeau de classe sera un drapeau rose.

## 7. ZONE DE COURSE

L'annexe A indique l'emplacement du zone de course.

## 8. LE PARCOURS

8.1 Le schémas dans l'annexe B montre le parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Dans le cas où une des bouées de la porte est manquante celle qui reste doit être laissée à bâbord.

## 9. MARQUES

Les marques 1, 2p et 2s seront des bouées pyramidales orange. La marque de départ et de fin sera déterminée par un ballon rouge.

## 10. LE DÉPART

10.1 La ligne de départ sera comprise entre un drapeau orange sur le bateau de signal du côté tribord et la marque de départ du côté bâbord.

10.2 Un bateau qui traverse la ligne de départ plus de quatre minutes après le signal de départ sera pointés comme « Did Not Start ». Ceci est un changement à la règle A4.

## 11. CHANGEMENT DE POSITION DE LA MARQUE SUIVANTE

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors

d'un changement ultérieur une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

## **12. L'ARRIVÉE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau de comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (ballon rouge). Les lignes de départ et d'arrivée sont la même ligne, tel qu'indiqué dans le schéma du parcours.

## **13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour complet incluant un virement de bord et un empannage.

## **14. TEMPS LIMITE ET TEMPS CIBLES**

Temps limites et temps cibles sont comme suit :

<b>Temps limite pour la marque 1</b>	<b>Temps cible</b>	<b>Limite de l'arrivée</b>
30	45	15

14.1 Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée.

14.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ait effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35 et A4 et A5.

## **15. PROTÊTS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

15.1 Les formulaires de protêt sont disponibles au bar du pavillon du club. Les protêts doivent être remis dans le temps limite.

15.2 Le temps limite pour les protêts est pas plus tard que 60 minutes suivant l'arrivée au port du bateau du comité de course à la fin de chaque jour.

15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils font partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle de réclamation située dans la grange de PCYC.

## **16. POINTAGE**

16.1 Une course devra avoir été complétée afin de constituer une série.

16.2 Lorsqu'il y a moins de 4 courses complétées, le pointage de la série est le total du pointage des courses de la série.

16.3 Lorsque plus de 4 courses sont complétés, le pointage de la série est le total des pointages de course excluant le plus mauvais pointage.

## **17. SÉCURITÉ**

17.1 Un compagnon est permis, mais n'est pas obligatoire dans la flotte Or. Le compagnon peut offrir de l'assistance physique exclusivement (DP).

17.2 Chaque marin dans la flotte Argent doit avoir un compagnon de voile à bord, et ce compagnon a la permission de donner tout conseil et assistance physique tel que décrit dans les règles de la classe Martin 16 (DP).

17.3 Tout marin qui se retire d'une course doit aviser le comité de course dès que possible (DP).

## **18. COMMUNICATION RADIO**

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **19. PRIX**

Les prix de la régates seront remis après les courses de la Flotte Or dimanche, le 29 juillet.

## **20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

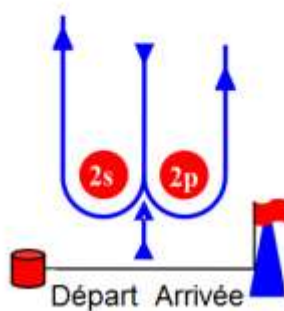
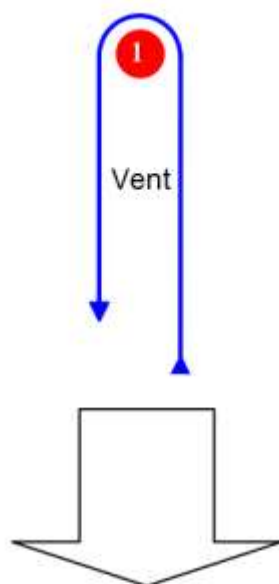
ANNEXE « A »

ZONE DE COURSE



## ANNEXE « B »

### LE PARCOURS



Signal	Ordre de contournement des bouées
L1	Départ-1-Arrivée
L2	Départ-1-2s/2p-1-Arrivée
L3	Départ-1-2s/2p-1-2s/2p-1-Arrivée
L4	Départ-1-2s/2p-1-2s/2p-1-2s/2p-1-Arrivée